

INSTRUCTION APORTT CRS



Le vendredi 15 novembre 2019, une délégation UNSA Police, composée de David MICHAUX, secrétaire national CRS, Régis DEBORD, délégué national CRS et Sofiane ACHATIB, du pôle juridique UNSA Police, a été reçue par M. Borris BONNERRE, Chef d'Etat Major, Alain JEULAND, chef de l'Inspection Technique Centrale, Franck ROUSSELLE, adjoint au chef de l'Inspection Technique Centrale, concernant l'instruction de l'APORTT pour les CRS. Cette réunion bilatérale a permis d'apporter notre analyse et différentes propositions d'amendements.



Après avoir demandé et obtenu le report de la bilatérale, aux fins d'étudier mot pour mot, avec notre pôle juridique, le contenu du projet de circulaire APORTT spécifique CRS, la délégation a proposé de nombreux éclaircissements, modifications et amendements à la DCCRS.

Sachant que chaque mot, chaque virgule peut changer l'interprétation d'un texte, nous avons repris chaque article un à un.

Les sujets abordés ont été vastes: différents régimes de travail, cycles de travail, TSA, missions dérogatoires ou non, récupération, création d'un compte RPS (Repos de Pénibilité Spécifique.) 9 min par heure non obtenue sur les 11 heures... etc.

Nous avons rappelé à la DCCRS, que l'UCFM ainsi que les autorités d'emploi devront radicalement appliquer et respecter cette "instruction" (au 1er janvier 2020) et que la dérogation aux 11 heures et 35 heures devra rester **EXCEPTIONNELLE** sur de l'emploi **IMPREVISIBLE**.

Cette instruction fera l'objet d'un passage avant la fin d'année en Comité Technique pour une validation.

Le Pôle CRS UNSA POLICE demande qu'une réunion de travail avec le bureau emploi de la DCCRS, quant à l'**élaboration et la transformation obligatoire des différents emplois trimestriels, soit programmée urgemment.**

Le Pôle CRS UNSA POLICE restera vigilant à ce que l'esprit premier de l'APORTT soit respecté; en l'occurrence, **le repos physiologique des fonctionnaires !**

LE POLE CRS UNSA POLICE SERA INTRANSIGEANT À LA MOINDRE DÉVIANCE !

